

1. Les présentes conditions commerciales générales font autorité pour tout ce qui concerne l'exécution par le vendeur des commandes de l'acheteur ainsi que pour l'ensemble des livraisons qui en résultent. Elles sont par ailleurs également valables pour la totalité des relations juridiques existant entre les parties. Nous ne reconnaissons pas les conditions divergentes du client, y compris dans le cas où nous acceptons et exécutons la commande en ayant connaissance de l'existence de telles divergences dans les CCG, exception faite toutefois du cas où nous aurions expressément exprimé par écrit notre acceptation de ces conditions divergentes.
2. Les informations figurant sur les catalogues, les brochures et les prospectus n'engagent l'acheteur uniquement dès lors qu'il déclare accepter la commande qui lui a été proposée. L'utilisation des produits vous seront envoyées sur le site Internet de Stryker eIFU à l'adresse [www.ifu.stryker.com](http://www.ifu.stryker.com) ou auprès de votre représentant Stryker local.
3. Pour les produits livrés en grands conditionnements ou en plusieurs emballages dans un même paquet (p. ex. Multipack), Stryker ne fournira qu'une seule notice d'utilisation (Instructions for use). Des instructions de service supplémentaires destinées à l'utilisation des produits vous seront envoyées sur le site Internet de Stryker
4. Les accords, les contrats et les conditions de paiement transmis par des agents ou des représentants ne prennent effet qu'après confirmation écrite du vendeur.
5. En cas de commande formulée verbalement par l'acheteur, les marchandises considérées comme le contenu de la commande sont celles qui figurent sur la confirmation écrite du vendeur, qu'elle ait été émise avant ou après livraison.
6. Si le client décompte séparément les prix à l'égard des centres de coûts, le client nous garantit honorer ses éventuels engagements de montrer le présent contrat à ses titulaires ou à ses partenaires de décompte en activité.
7. Les échantillons et les modèles constituent des exemplaires sans engagement. Lors de l'achat d'un échantillon ou d'un modèle, les variantes conformes à la profession ou résultants du cadre conforme à la profession quant à la fabrication en bonne et due forme, demeurent réservées. La livraison d'échantillons ou de modèle n'est liée à aucune garantie des vices ou de date limite de durabilité, sauf si cela est confirmé expressément dans la confirmation de commande. Un accord séparé sera conclu pour les autres réglementations relatives à la cession d'échantillons ou de modèles. Si la restitution des dits articles n'est pas effectuée selon le délai convenu contractuellement, nous sommes en droit de les facturer en fonction de notre catalogue de prix en vigueur.
8. Le vendeur est tenu par les délais de livraison mentionnés uniquement dans le cadre de ses possibilités. Il ne saurait être tenu responsable en cas de dommages liés à une livraison en retard des marchandises commandées. Une livraison en retard ne confère pas le droit à l'acheteur de dénoncer le contrat. Si l'envoi des marchandises est retardé pour des raisons émanant du client, alors les risques sont transférés au client via la notification de mise à disposition pour envoi. Les frais d'entreposage sont à la charge du client. Pour un entreposage dans notre usine ou un dépôt, les frais d'entreposage s'élèvent à 0,5 % du montant mensuel de la facture. Une augmentation des frais d'entreposage demeure réservée.
9. L'emballage des marchandises ainsi que les frais d'envoi sont à la charge de l'acheteur. Les livraisons en urgence le week-end et les jours fériés seront effectuées par une entreprise de taxi. Les frais supplémentaires applicables sont à la charge de l'acheteur.
10. Pour une livraison dont le montant net de la commande n'excède pas 250,00 francs suisses, une commission d'un montant forfaitaire de 25,00 francs suisses sera prélevée à chaque commande.
11. La livraison des marchandises s'effectue en principe départ usine /ex works (Incoterms).
12. Tout paiement n'est reconnu que lorsqu'il est versé directement à Stryker Osteonics ou sur un compte bancaire indiqué par Stryker Osteonics.
13. En cas de manquement aux termes de paiement, nous sommes en droit de facturer des intérêts à hauteur de 5%. L'exécution de dommages pour retard inhérent demeure réservée. Nous nous réservons le droit de céder les créances ouvertes à une société de recouvrement.
14. Toute réclamation doit être formulée directement auprès de Stryker Osteonics à Biberist dans un délai de 15 jours après livraison.
15. Les droits du client en cas de défaut de la marchandise, dommages consécutifs inclus, expirent au bout d'un an, à compter de la date de livraison.
16. Les marchandises commandées peuvent être retournées après livraison uniquement si le vendeur a fourni par écrit son consentement exprès. C'est le vendeur qui fixe le montant de la reprise des marchandises. Nous sommes habilités à facturer 20p % de la valeur des marchandises en cas de reprise ou d'échange, avec notre accord, de marchandises ne présentant pas de défaut. Le montant de la somme forfaitaire doit être fixé plus ou moins haut selon que nous pouvons apporter la preuve de frais de reprise ou d'échange plus élevés ou que le client peut apporter la preuve de frais de reprise ou d'échange moins importants. Les marchandises retournées doivent toujours présenter, lors de leur renvoi, leur état d'origine. Les renvois de livraisons qui ont été ouvertes, qui sont accompagnées d'inscriptions, d'encollages ou présentent d'autres types de détérioration ne peuvent être acceptés. Le même principe est valable pour les fabrications spéciales, les emballages ouverts, les produits thermosensibles et les marchandises devenues impropres à la vente, dont la reprise / l'échange est exclu / e. Tous les envois doivent être expédiés dans des emballages sécurisés et adaptés à leur contenu, leur volume et leur mode d'expédition. Un bon d'accompagnement indiquant le motif du renvoi de la marchandise, le numéro de renvoi attribué, le numéro d'article, la date de livraison et, le cas échéant, le numéro de facture, doit être joint à la livraison. Le risque lié au matériel ou au prix et les coûts d'expédition des marchandises vers Biberist sont en principe à la charge du client. Cela n'est toutefois pas valable dans le cas de renvois motivés par un comportement fautif (par ex. erreur de livraison). C'est dans ce cas Stryker qui est tenu d'assumer les coûts de renvoi. Après un contrôle qualité des marchandises retournées, le vendeur transmet au profit de l'acheteur un avoir d'une valeur correspondante à l'offre de reprise.
17. L'acheteur est tenu de traiter avec soin les produits réservés et de les entretenir. L'acheteur s'oblige à assurer les produits réservés contre le vol, la casse, les incendie, les dégâts des eaux et autres risques.
18. Dans la mesure où la marchandise se trouve dans le domaine de contrôle du client, ce dernier s'oblige à veiller au bon respect des articles 48, 49, 59 de la loi sur la publicité des produits pharmaceutiques.
19. Tout litige relatif à l'interprétation ou à la mention d'un contrat conclu selon les présentes conditions relève de la juridiction de droit commun du canton de Soleure sous réserve de recours au Tribunal fédéral.